

BGT 2025 – Oraux de spécialité non poursuivie – Documents à fournir par le candidat individuel

	Durée de l'épreuve	Documents à transmettre au jury avant l'épreuve ou le jour de l'épreuve	Date de transmission au centre épreuve (cf convocation)
Arts plastiques	Oral : 30 mn (sans préparation)	Document de synthèse incluant un corpus de 5 œuvres Carnet de travail et réalisations	Le jour de l'épreuve
Cinéma-audiovisuel	Oral : 30 mn (sans préparation)	Réalisation audiovisuelle sur clé USB Carnet de création et document de synthèses	Au plus tard 15 jours avant l'épreuve
Danse	Oral : 30 mn (sans préparation)	Carnet de travail et document de synthèse	Au plus tard 15 jours avant l'épreuve
Histoire des arts	Oral : 30mn (sans préparation)	Document de synthèse et dossier d'oeuvres	Au plus tard 15 jours avant l'épreuve
Musique	Oral : 30 mn (sans préparation)	Document de synthèse	Au plus tard 15 jours avant l'épreuve
Théâtre	Oral : 30 mn (sans préparation)	Carnet de bord et document de synthèse	Le jour de l'épreuve
Education physique, pratiques et culture sportives EPPCS	Oral : 30 mn Préparation :30 mn	Carnet de suivi	Au plus tard 15 jours avant l'épreuve
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales LLCER	Oral : 20 mn (sans préparation)	Dossier personnel en langue cible	Le jour de l'épreuve
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité	Oral : 15 mn Préparation :30 mn	Liste des textes étudiés sans traduction en 2 exemplaires	Le jour de l'épreuve
Innovation technologique (STI2D)	Oral : 20mn (sans préparation)	Support numérique réalisé par le candidat sur la base d'un dossier technique (dossier de l'étude technique adressé 5 semaines avant l'épreuve).	Le jour de l'épreuve
Sciences de gestion et numérique (STMG)	Oral : 20mn (sans préparation)	Dossier d'étude de gestion	Au plus tard 5 jours avant l'épreuve
Economie, droit et environnement du spectacle vivant (S2TMD)	Oral : 20mn (sans préparation)	Dossier (papier) synthétique de projet	Le jour de l'épreuve

Textes de référence :

[Note de service du 29/07/21 -BOEN n° 31 du 26/08/21 voie générale](#)

[Note de service du 29/07/21 - BOEN n° 31 du 26/08/21 voie technologique](#)

[modifiée par la Note de service du 24/11/21 -BOEN n°45 du 02/12/21](#)